

Décret

Générale

modern

Décret n° 81-002/PR/CAB portant nomination d'un membre du Comité constitutionnel.

n° 81-002/PR/CAB

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
6 janvier 1981

Numéro JO
n° 3 du 12/02/1981

Date du numéro
12 février 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vules lois constitutionnelles n°: 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

Vul'ordonnance n°. 77-060/PR du 22 novembre 1977: Vu: l'urgence :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- M. Mohamed Issack Saban, magistrat, substitut du procureur, est nommé membre du Comité constitutionnel. Art. 2. —
Le présent décret sera publié au «Journal officiel» de la République de Djibouti.